

COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD



SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi quatorze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BOULEAU Jocelyne, DEGUILLARD Julie, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mercredi 08 décembre
2021

Affichage :

Du vendredi 17
décembre 2021 au
jeudi 17 février 2022

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires : Mme BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à M.LEJOLIVET Bertrand, M.DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à Mme VILLARET Caroline, M.GEZEQUEL Damien ayant donné pouvoir à M.POINTIER Vincent, M.SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, M.STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien

M.Frédéric PIERRE est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 08 décembre 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

139-2021 - Administration générale : Approbation du procès-verbal du 23 novembre 2021

Après en avoir délibéré à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal approuvent le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2021.

140-2021 - Administration générale : Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal pour donner acte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien non bâti cadastré section AO N° 284-286-287, sis 5 rue du Clos Corbin / La Petite Brosserie, d'une superficie de 792 m² environ, au prix de 250 000,00 € + frais d'agence et d'acte à la charge de l'acquéreur.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien bâti sur terrain propre cadastré section AL N°7-10, sis 2 impasse Tombelaine, d'une superficie de 283 m², au prix de 208 000,00 € + frais d'agence et d'acte à la charge de l'acquéreur.

Les membres du Conseil municipal prennent acte des décisions prises par Monsieur le Maire.

141-2021 - Administration générale : Classement des archives de la commune /convention avec le Département d'Ille et Vilaine

Après débat, M.LE GUENNEC ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal par 28 voix POUR :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département d'Ille et Vilaine pour la poursuite de l'opération archivage.

142-2021 - Finances : Budget principal / autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget

Afin de permettre le bon fonctionnement de la collectivité avant le vote du budget principal 2022, le Conseil Municipal autorise le Maire en vertu de l'article décrit ci-dessus à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des montants suivants, comme suit :

- Budget principal

Opérations	Libellé	Nature	Montant	Service	VOTE
201	Matériel informatique	2183	10 800,00 €	Informatique	29/29 voix
201	Ergonomie	2184	1 000,00 €	Ressources humaines	29/29 voix
203	Vidéo protection	2188	75 000,00 €	Services techniques	22 voix POUR, 7 CONTRE (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET)
204	Réserve d'achat	2183	1 000,00 €	Informatique	29/29 voix
204	Programmiste groupe scolaire	2313	25 000,00 €	Services techniques	29/29 voix
208	Acquisition terrain	2115	520 000,00 €	Urbanisme	22 voix POUR, 7 CONTRE (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET)
242	Les ateliers de la Morinais : travaux	2313	500 000,00 €	Services techniques	29/29 voix
242	Les ateliers de la Morinais : AMO	2031	65 000,00 €	Services techniques	29/29 voix

243	Extension les blanchets 3 raquettes	2313	25 080,00 €	Services techniques	22 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET)
	TOTAL DES DEPENSES ANTICIPEES		1 222 880,00 € €		

En ce qui concerne la section de fonctionnement, Monsieur le Maire sera en droit, à partir du 1^{er} janvier 2022, de mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2021.

143-2021 - Finances : Fixation des tarifs municipaux pour 2022

CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES

Concession pleine terre 2m ²	tarifs proposés		
	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022
. quinze ans :	96,00 €	96,00 €	99,00 €
. trente ans :	204,00 €	207,00 €	210,00 €

Ces tarifs doivent être divisibles par trois car 1/3 des recettes est à destination du CCAS et 2/3 pour le budget VILLE. La totalité des recettes sera perçue par le budget VILLE, puis, un versement sera effectué à la fin de l'exercice comptable au budget CCAS.

COLUMBARIUM

Columbarium	tarifs proposés		
	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022
. quinze ans :	201,00 €	201,00 €	204,00 €
. trente ans :	405,00 €	408,00 €	411,00 €

Ces tarifs doivent être divisibles par trois car 1/3 des recettes est à destination du CCAS et 2/3 pour le budget VILLE. La totalité des recettes sera perçue par le budget de la commune, puis, un versement sera effectué à la fin de l'exercice comptable au budget CCAS.

CONCESSION URNES CINERAIRES

Concession en pleine terre 0,80m*0,80m	tarifs proposés		
	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022
. quinze ans :	33,00 €	33,00 €	33,00 €
. trente ans :	66,00 €	66,00 €	66,00 €

Ces tarifs doivent être divisibles par trois car 1/3 des recettes est à destination du CCAS et 2/3 pour le budget VILLE.

LOCATION ESPACE RENÉ CASSIN ET SALLES POLYVALENTES DES PRES VERTS ET GRANDS PRES VERTS

	tarifs proposés		
	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022
Locations aux entreprises et organismes extérieurs (seulement 1 mois à l'avance) / tarif par location	96,00 €	97,00 €	98,00 €
Particuliers/entreprises de Thorigné-Fouillard / tarif par jour de location	48,00 €	49,00 €	50,00 €

LOCATION SALLE GLENMOR ET SALLE SOPHIE GERMAIN			tarifs proposés
	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022
Journée entière pour entreprises et organismes extérieurs (réunions, formations)	96,00 €	97,00 €	97,00 €
Journée entière pour entreprises et organismes de Thorigné-Fouillard (réunions, formations)	48,00 €	49,00 €	49,00 €
Mercredi et samedi de 14h00 à 18h00	15,00 €	15,00 €	15,00 €
Samedi de 10h00 à 19h00 dimanche de 10h00 à 19h00 (tarif par tranche horaire)	23,00 €	23,00 €	23,00 €

LOCATION DE L'ECLAT			tarifs proposés
	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022
Particuliers et entreprises de Thorigné-Fouillard (une fois le planning annuel finalisé) / tarif par jour	1 087,00 €	1 095,00 €	1 095,00 €
Associations de Thorigné-Fouillard utilisant la cuisine / tarif par utilisation	35,00 €	35,00 €	35,00 €
Associations de Thorigné-Fouillard pour des ventes au déballage. Tarif par jour.	100,00 €	100,00 €	101,00 €
Cérémonies civiles ou vins d'honneur (durée inférieure à 6h installation comprise) uniquement pour les particuliers TF	260,00 €	262,00 €	265,00 €
Obsèques civiles	200,00 €	200,00 €	202,00 €
Montage/démontage scène ou gradins	505,00 €	509,00 €	514,00 €
Caution (particuliers et entreprises)	300,00 €	300,00 €	500,00 €

SALLE DUGUESCLIN			tarifs proposés
	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022
Tarif annuel pour des ateliers de théâtre	100,00 €	100,00 €	100,00 €

Location exceptionnelle pour un organisme venant en aide à des enfants déficients intellectuels.

TARIF HEURES D'INTERVENTION TECHNIQUE DES SALLES MUNICIPALES			tarifs proposés
	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022
Une heure de ménage	35,00 €	35,00 €	36,00 €

Les heures de ménage seront facturées aux utilisateurs des salles municipales chaque fois que les locaux ne seront pas restitués en état de parfaite propreté, au prorata du temps nécessaire à leur nettoyage.

Le montant facturé sera déduit de la facture de l'utilisateur suivant qui aura été pénalisé, en dédommagement.

SALLES ET TERRAINS DE SPORT			tarifs proposés
	01/09/2019 au 31/08/2020	01/09/2020 au 31/08/2021	01/09/2021 au 31/08/2022
Salles et terrains de sport			
Tarif à l'heure	32,00 €	32,00 €	33,00 €
Associations de Thorigné-Fouillard pour des ventes au déballage. Tarif par jour.	300,00 €	302,00 €	305,00 €

Facturation clé/badge, mobilier et vaisselle			tarifs proposés
	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022
Clé (détériorée ou non remise)	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Badge (détérioré ou non remis)	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Table (détériorée ou manquante)	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Chaise (détériorée ou manquante)	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Verre (cassé ou manquant)	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Assiette (cassée ou manquante)	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Couverts - fourchette, couteau, cuillère (cassés ou manquants)	0,50 €	0,50 €	0,50 €

⇒ Les conditions particulières de location de salles et les dispositions spécifiques sont fixées par arrêté du Maire.

TARIFS DES PHOTOCOPIES et IMPRESSIONS			tarifs proposés
COPIES ou impressions N&B	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022
Pour les administrés, format A4 :	0,25 €	0,25 €	0,20 €
Pour les associations, format A4 :	0,10 €	0,10 €	0,10 €

FACTURATION DU BOIS			tarifs proposés
	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022
1 M ³ de bois sur pied (enlèvement sur chantier)	23,00 €	23,00 €	24,00 €
1 M ³ de bois pré-débités en 0,50m (non fendu)	42,00 €	42,00 €	43,00 €

LOCATION DES JARDINS des RUELLES, de la NOE, du TERTRE ROUGE et ZAC DE LA VIGNE et RUE NATIONALE			tarifs proposés
	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022
loyer annuel par m ²	0,45 €	0,45 €	0,45 €

Ce tarif concerne la location des parcelles de jardins privés.

TARIFICATION DES DROITS DE PLACE AU MARCHÉ HEBDOMADAIRE				tarifs proposés
		01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022
Tarif par jour des volants et journaliers : (paiement espèces)	au ml	1,50 €	1,60 €	1,70 €
	borne électrique	2,50 €	2,60 €	2,70 €
Tarif des abonnés (par mois) : (facturé en fin de trimestre civil par titre de recettes.)	au ml	4,33 €	4,35 €	4,40 €
	borne électrique	8,82 €	8,90 €	9,00 €

Gratuité pour les associations à but non lucratif

REDEVANCE POUR STATIONNEMENT DE COMMERCANTS NON SEDENTAIRES EN DEHORS DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE			tarifs proposés
	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022
Tarif par place et par jour			
Vente de produits alimentaires	15,45 €	15,50 €	15,70 €
Vente d'autres produits	18,50 €	18,60 €	18,90 €

REDEVANCE POUR OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC DEVANT LES COMMERCES : Terrasses, étalages, stands, exposition de produits, chevalets publicitaires ...

			tarifs proposés
	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022
par m ² et par an	0,00 €	0,00 €	15,00 €

REDEVANCE POUR OCCUPATION PONCTUELLE DU DOMAINE PUBLIC DEVANT LES COMMERCES : Terrasses, étalages, stands, exposition de produits, chevalets publicitaires ...

			tarifs proposés
	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022
Tarifs par m ² et par jour	0,00 €	0,00 €	0,60 €

Par exemple : vente de fleurs, buvettes, galettes saucisse

TRAVAUX ET CHANTIERS

			tarifs proposés
	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022
Pour une durée inférieure ou égale à 30 jours (tarif par jour et par m ²)	0,40 €	0,50 €	0,60 €
Pour une durée supérieure à 30 jours (tarif par mois et par m ²). Tout mois commencé est dû.	15,20 €	15,40 €	16,00 €

Les redevances d'occupation du domaine public sont fixées comme suit et concernent :

- *Les dépôts de bacs et bennes de chantiers recevant différents gravats*
- *La mise en place d'échafaudages et de dépôt de matériaux pour les travaux de construction ou de réparation d'immeubles*
- *Les installations provisoires (baraques...) liées à un chantier.*

TARIFS SPECTACLES

			tarifs proposés
	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022
Tarif normal adultes	8,00 €	8,00 €	8,00 €
Tarif normal enfants	6,00 €	6,00 €	6,00 €
Tarif réduit : 1/ Pour Etudiants, bénéficiaires gratuité bus, RSA, CMU ou minimum vieillesse et les bénéficiaires de la carte sortir 2/Pour spectacles de moins de 30 mn 3/Pour les groupes de 10 personnes minimum*	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Tarif Famille pour achats groupés de 6 billets	39,00 €	39,00 €	39,00 €

** 1 accompagnateur gratuit par groupe de 10 personnes*

MEDIATHEQUE

			tarifs proposés
	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022
Abonnements annuels			
Abonnement individuel "jeune"- (moins de 18 ans)	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Abonnement individuel "adulte"- 18 ans et plus	8,50 €	8,50 €	8,50 €
Abonnement "adulte-famille"- personne de 18 ans et plus résidant à la même adresse	13,00 €	13,00 €	13,00 €
Remplacement document perdu ou détérioré par un usager et remplacement carte lecteur	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2021

DVD	35,00 €	36,00 €	36,00 €
Document ou bien	130,00 €	130,00 €	Prix d'origine
Carte lecteur	1,00 €	1,00 €	1,00 €

L'abonnement à la médiathèque est gratuit pour les jeunes de moins de 18 ans, les étudiants, les lycéens et les apprentis de + de 18 ans, les bénéficiaires de la gratuité du bus, RSA, CMU ou minimum vieillesse et les bénéficiaires de la carte sortir

BRADERIE	tarifs proposés		
	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022
Revue	0,50 €	0,50 €	0,50 €
Roman poche et petits formats, album jeunesse, CD	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Roman grand format, documentaire, beau livre, BD	2,00 €	2,00 €	2,00 €

AUDITORIUM de la MEDIATHEQUE	tarifs proposés		
	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022
Salle de l'Auditorium de 19 à 23 heures	48,00 €	48,00 €	50,00 €

Après débat et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil Municipal :

- **VALIDE** les tarifs ainsi présentés.

144-2021 - Vie économique: ouverture exceptionnelle les dimanches pour 2022

Après débat et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil Municipal :

- **DONNE** un avis favorable sur la proposition de Monsieur le Maire d'autoriser les ouvertures exceptionnelles suivantes au titre de l'année 2022 :
 - 1°) pour les salariés des commerces de détail - à l'exclusion des concessions automobiles, et des autres commerces faisant l'objet d'une réglementation particulière – les dimanches suivants :
 - Le premier dimanche des soldes d'hiver
 - Le dimanche 11 décembre 2022 (dimanche avant Noël)
 - Le dimanche 18 décembre 2022 (dimanche avant Noël)
 - 2°) pour les salariés des concessions automobiles, les dimanches suivants:
 - Le dimanche 16 janvier 2022
 - Le dimanche 13 mars 2022
 - Le dimanche 12 juin 2022
 - Le dimanche 18 septembre 2022
 - Le dimanche 16 octobre 2022
- **PRÉCISE** que les dates seront définies par un arrêté du Maire, après consultation des organisations d'employeurs et de salariés concernés pour le commerce de détail,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

145-2021 - Personnel : Modification du fléchage du poste de maquettiste PAO-Graphiste

Après débat et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil Municipal :

- **MODIFIE**, à compter du 1^{er} février 2022, l'accès au poste de Maquettiste PAO – Graphiste de la manière suivante :
 - grade minimum : adjoint technique
 - grade maximum : technicien principal de 2e classe
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs

146-2021 - Personnel : Modification du tableau des effectifs /création de 3 postes permanents, à temps non complet, d'animateurs

Après débat et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la modification du tableau des effectifs, ainsi présentée
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants
- **PRECISE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} avril 2022

147-2021 - Personnel : Reconduction d'un emploi vacataire

Après débat et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur Maire à recruter un vacataire pour une durée du 22 décembre 2021 au 31 décembre 2023,
- **FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 13,62 € (indemnités congés inclus),
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

148-2021 - Enfance-jeunesse : Adhésion au groupement de commandes d'acheteurs publics « Terres de sources »

Après débat et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil Municipal :

- **VALIDE** l'adhésion – gratuite - de la commune à la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation de marchés publics de préservation des ressources en eau potable et de l'air du Bassin Rennais, du Pays de Rennes et du Pays de Fougères : « Marchés Terres de Sources » et **D'AUTORISER** M. le Maire à la signer,
- **PRECISE** que la Collectivité Eau du Bassin Rennais sera le coordonnateur, pour la passation de marchés préservation des ressources en eau potable et de l'air du Bassin Rennais, du Pays de Rennes et du Pays de Fougères,
- **DESIGNE** un représentant qualifié de la commune, pour participer à titre consultatif à la Commission d'Appel d'Offre de ce groupement.

149-2021 - Communication : Fixation des tarifs publicitaires AMI pour 2022

1°) Insertions publicitaires à l'année (parution dans les 12 numéros au même format) :

Publicité à l'année	Annoncesur TF		Annoncesur extérieur	
	1/4 page	1/8 page	1/4 page	1/8 page
2018 (+2%)	326 €	215 €	558 €	374 €
2019	326 €	215 €	558 €	374 €
2020(+2%)	333 €	219 €	569 €	381 €
2021	333 €	219 €	569 €	381 €
2022	333 €	219 €	569 €	381 €

2°) Insertions publicitaires au numéro : possibles uniquement pour les annonceurs Thoréfoléens, en couleur au format 1/8^{ème} ou 1/4 de page, sous réserve d'accord par le comité de rédaction et en fonction de la place disponible.

Publicité au n°	Annoncesur TF	
	1/4 page	1/8 page
2018	82 €	56 €
2019	82 €	56 €
2020(+2%)	84 €	57 €
2021	84 €	57 €
2022	84 €	57 €

Après débat et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil Municipal :

- VALIDE le maintien des tarifs comme proposé

150-2021 - Aménagement : La Morinais / attribution des lots

LOT 5 – COUVERTURE ET BARDAGE ZINC	
Feratte	254 249,91€
LOT 6 – MENUISERIES EXTERIEURES	
AMCP	262 912,57 €
LOT 7 – SERRURRIERIE	
IDEA METAL	68 520,91 €
LOT 8 – MENUISERIES INTERIEURES	
Menuiserie Berré	238 601,86 €
LOT 12 – ELECTRICITE	
RUAUD Electricité	215 225,82 €

LOT 15 – MUR EN TERRE	
Mallejac	80 165,00 €
TOTAL HT des lots	1 119 676,07 €

Au regard de ce qui précède,

Après débat et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** le marché public aux entreprises mentionnées dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 1 119 676,07 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché public et tout document s'y rapportant.

151-2021 - Aménagement : ZAC de la Vigne 3 – phase 4 / validation de l'APD Réauté

Après débat et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif de la Phase 4 – La Réauté tel que présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la phase d'études PROJET

152-2021 - Urbanisme : Vente de la parcelle AR 45 – Allée Duc de Nominoé – en vue de la réhabilitation-restructuration des « Cours basses »

Après débat, M.LE GUENNEC ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal par 22 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET) :

- **AUTORISE** la cession de la parcelle cadastrée AR 45, sise allée du Duc Nominoë et d'une superficie d'environ 343 m² à la société PROBIMMO au prix de 205 € HT/m² dans le cadre du programme immobilier envisagé avec la restructuration-réhabilitation de la longère patrimoniale des « Cours Basses »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, en particulier la signature de l'acte authentique,
- **DESIGNE** Maître JOUFFREY, notaire à Thorigné-Fouillard, pour la rédaction de l'acte.

153-2021 - Urbanisme : Rachat du 4, rue Nationale à Rennes Métropole

Après débat, M.SOUQUET ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal par 21 voix POUR et 7 voix CONTRE (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET)

- **AUTORISE** l'annulation de l'avenant n°2 de prolongation de la convention de mise en réserve foncière pour le 4 rue Nationale,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, en particulier la signature de l'acte authentique de rachat,
- **DESIGNE** Maître JOUFFREY, notaire à Thorigné-Fouillard, comme conseil de la commune à l'acte.

154-2021 - Urbanisme : Bocage - avenant à la concession à long terme pour le stationnement

Après débat et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert de la concession à long terme de stationnement,
- **DESIGNE** Maître JOUFFREY, notaire à Thorigné-Fouillard, comme conseil de la commune à l'acte.

155-2021 - Urbanisme : ZAC Multi sites / choix de la maîtrise d'œuvre pour reprise des dossiers de création et de réalisation

Après débat, le Conseil Municipal par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET) :

- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre pour la reprise des études des dossiers de création et de réalisation de la ZAC Multi sites au groupement dont le mandataire est UNIVERS pour un montant de 128 760,30 € HT.

156-2021 - Urbanisme : Aménagement du territoire – droit des sols : dispositif d'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols / reconduction

Après débat et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil Municipal :

- **RECONDUIT** le dispositif d'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- **APPROUVE** les termes de l'avenant de la convention-type, annexée à la délibération.

La séance est levée à 22 H 08.

Affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, en mairie, le 17 décembre 2021.

Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

